

<b>DREAL Bretagne</b>	<b>PROJET</b> <b>Fiche signalétique</b> <b>Stratégie régionale CAPTAGES PRIORITAIRES</b>
---------------------------	--

<b>Contexte</b>	- changement climatique - assises de l'eau 2018-2019 - plan de relance 2020 - 56 captages classés prioritaires en Bretagne (1 000 au niveau national)
<b>Cadrage (national + bassin)</b>	- Instruction du Gouvernement du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine - Programme de Mesures du SDAGE
<b>Enjeux</b>	Préserver la capacité à produire de l'eau potable sur le moyen et long terme
<b>Objectifs</b>	Préserver la qualité de la ressource la plus stratégique (importance de la population desservie, niveau de pollution actuelle - état, pression -, nécessité locale de diversifier la ressource,...) Principaux polluants visés : <b>nitrates et pesticides</b>
<b>Acteurs</b>	Tous les utilisateurs du réseau AEP et acteurs intervenant dans la politique de l'eau.
<b>Outils</b>	- 1 <b>plan d'action</b> signé par captage prioritaire, sur la base d'un diagnostic de pression, dans un périmètre préalablement arrêté (Aire d'Alimentation de Captage) - <b>engagements formalisés</b> des acteurs de territoire.
<b>Leviers</b>	<b>Contractuels</b> (nouveaux contrats ou renforcement de l'existant) ; <b>Réglementaires</b> (contrôles, arrêtés ZSCE, réglementation des substances, éco-conditionnalité des autorisations...), <b>Aides financières</b> (incitation ou éco-conditionnalité) et fiscalité adaptées
<b>Moyens</b>	- <b>Financiers</b> : pas de budget spécifique ; accompagnement via les dispositifs existants (programme d'intervention de l'agence, FEADER,...) - <b>humains</b> : à identifier au sein des structures existantes (Collectivités, État & ses opérateurs, filières, entreprises, associations, syndicats,...) ; désignation d'un <b>animateur</b> pour chaque captage prioritaire.
<b>Cibles, indicateurs et calendrier</b>	<b>Décembre 2021</b> : 100 % de <b>plans d'action</b> formalisés, engagés ou prêts à être engagés <b>2022</b> : 1/3 des captages ont donné lieu à des <b>engagements formalisés</b> entre les acteurs du territoire <b>2025</b> : 50 % des captages ont donné lieu à des <b>engagements formalisés</b> entre les acteurs du territoire <b>En continu</b> : transparence sur tout indicateur de résultat prévu dans l'annexe technique de la stratégie régionale
<b>Gouvernance</b>	- simple, lisible et efficace - articulée avec la <b>Commission Régionale Agro-écologie (CAE)</b> - échelles de gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>régionale</u> : pilotage des politiques publiques ayant un impact direct sur la qualité de la ressource en eau <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ <i>préfet de région</i> : mobilisation des services et opérateurs de l'État, notamment dans le cadre des <b>Comités de l'Administration Régionale (CAR)</b> ; responsabilisation de tous les acteurs.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ <i>président du Conseil régional</i> : mobilisation des acteurs, notamment dans le cadre de l'<b>Assemblée Bretonne de l'Eau</b></li> <li>• <u>départementale</u> : les <i>préfets de départements</i> pilotent la mise en œuvre opérationnelle. Cadre stratégique propre au département.</li> </ul>
<b>Politiques, Plans &amp; Programmes avec lesquels le projet s'articule</b>	Projet Agro-écologique régional Ecophyto2+ Programme d'action Régional Nitrates Trajectoire biodiversité PDRR PRDAR SDAGE, PDM, Plan d'adaptation au changement climatique sur le bassin Loire-Bretagne Plan Breton pour l'Eau SAGE PRSE3 SRADDET Breizh COP Plan de relance
	Politique des installations classées (agricoles et industrielles) Urbanisme
<b>Rapportage</b>	Responsable régional : préfet de région Destinataire des rapports : les 3 ministères signataires de l'instruction gouvernementale (Agriculture, Environnement, Santé) Fréquence : <b>tous les 6 mois (30 juin et 31 décembre)</b>

<b>Clés de la réussite</b>	L'engagement des acteurs au profit de l'intérêt collectif La synergie et la complémentarité des actions prévues dans les engagements La cohérence avec les autres plans & programmes La mise en place d'un dispositif partagé de suivi et d'évaluation
----------------------------	---